HONORAIRES DE TRANSACTION

BARÈME MAXIMUM - HONORAIRES TTC

Jusqu’à 75 000 €	**10 % TTC**
De 75 001 € à 100 000 €	**9 % TTC**
De 100 001 € à 150 000 €	**7 % TTC**
De 150 001 € à 230 000 €	**6,5 % TTC**
Au-delà de 230 000 €	**5 % TTC**

Honoraires à la charge de l’acquéreur, calculés sur le prix net vendeur.

Taux appliqué à la totalité du prix net vendeur : tranches non cumulatives.

Barème maximum applicable aux transactions immobilières.

Les honoraires dus sont ceux prévus au mandat, dans la limite du présent barème.

SAS PEREIRE IMMOBILIER | 4 rue de Saint-Germain, 78750 Mareil-Marly

SIREN 994 584 191 | Carte CPI 7801 2026 000 000 009 - CCI Paris Île-de-France

NON-DÉTENTION DE FONDS | Application : 13 novembre 2026

HONORAIRES DE LOCATION

BAUX D’HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail

Zone très tendue	**12,10 € TTC / m²**
Zone tendue	**10,09 € TTC / m²**
Autres zones	**8,07 € TTC / m²**
État des lieux d’entrée - toutes zones	**3,03 € TTC / m²**

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : ZONE TRÈS TENDUE

Honoraires maximums TTC par m² de surface habitable.

Visite, dossier, bail et état des lieux : honoraires partagés entre locataire et bailleur dans les limites prévues par la loi. La part du locataire ne peut excéder celle du bailleur.

ENTREMISE ET NÉGOCIATION - BAILLEUR

À la charge exclusive du bailleur : un mois de loyer hors charges, déduction faite des honoraires de visite, dossier et rédaction du bail, sans montant négatif.

Tarifs maximums de l’agence en vigueur à compter du 13 novembre 2026.

Plafonds réglementaires locataire 2026 : arrêté du 13 novembre 2025.

SAS PEREIRE IMMOBILIER | 4 rue de Saint-Germain, 78750 Mareil-Marly

SIREN 994 584 191 | Carte CPI 7801 2026 000 000 009 - CCI Paris Île-de-France

NON-DÉTENTION DE FONDS | Application : 13 novembre 2026